



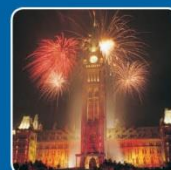
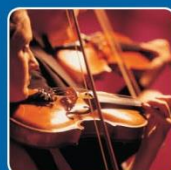
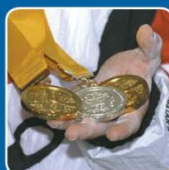
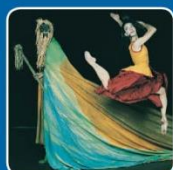
Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Rapport annuel sur les langues officielles 2013-2014



Site Web: www.pch.gc.ca/fra/1359466462083

*Also available in English under the title **Canadian Heritage, Official Languages Annual Report 2013-14** at the following address: www.pch.gc.ca/eng/1359466462083*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015
ISSN 1716-6543
N° de catalogue CH10-2014-1

Mot de la Ministre



L'approche du 150^e anniversaire de la Confédération, en 2017, représente un moment privilégié pour les Canadiens de célébrer tout ce qui fait du Canada un pays remarquable. Le français et l'anglais, les langues nationales qui sont au cœur de notre identité, en sont un bel exemple. Elles font partie de notre histoire, de notre vie quotidienne et de notre avenir. Notre gouvernement est donc fier de les promouvoir et de soutenir l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays.

En tant que ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je suis ravie de présenter les réalisations des Programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien et celles de quelque 170 institutions fédérales dans le domaine des langues officielles en 2013-2014.

Au cours de cette période, nous avons notamment mis en œuvre la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018. Cette Feuille de route représente l'engagement de notre gouvernement envers nos langues nationales dans trois secteurs précis : l'éducation, l'immigration et les communautés. Elle nous donne les moyens d'agir de façon concrète dans ces domaines importants pour les Canadiens.

Nous avons également renouvelé notre collaboration avec nos partenaires en matière d'éducation. En effet, nous avons signé un nouveau protocole d'entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ainsi que des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires en vue d'appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Le *Rapport annuel sur les langues officielles 2013-2014* vous permettra d'en apprendre davantage sur ce qu'a fait notre gouvernement pour mettre les langues nationales de notre pays en valeur. Ces langues sont une richesse pour l'ensemble de la société canadienne et nous veillons à ce que tous les Canadiens puissent en profiter et en tirer fierté.

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Table des matières

Introduction	1
La dualité linguistique : tous les Canadiens y gagnent	3
Le gouvernement du Canada a appuyé l'apprentissage du français ou de l'anglais par les Canadiens	3
Le gouvernement du Canada a appuyé le développement d'outils qui favorisent un apprentissage plus efficace du français ou de l'anglais langue seconde	6
Le gouvernement du Canada a appuyé le développement des services provinciaux et territoriaux et de services non gouvernementaux bilingues	7
Le gouvernement du Canada a aidé les Canadiens à connaître et à faire reconnaître leurs droits linguistiques	8
Le gouvernement du Canada a aidé les deux grandes communautés linguistiques du pays à mieux se connaître	9
Les communautés minoritaires : un atout de taille pour le Canada	11
Le gouvernement du Canada a appuyé la réalisation d'activités qui permettent aux communautés minoritaires de recevoir un enseignement dans leur langue	11
Le gouvernement du Canada a appuyé l'offre de méthodes et d'outils novateurs pour l'enseignement dans la langue de la minorité	12
Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour attirer et intégrer des immigrants au sein des communautés francophones minoritaires	13
Le gouvernement du Canada a appuyé le développement économique des communautés minoritaires	14
Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour faire rayonner la culture, les arts et le patrimoine des communautés minoritaires	15
Des actions concrètes pour améliorer l'efficacité des interventions des institutions fédérales	18
Des institutions fédérales ont contribué à améliorer la coordination des langues officielles au sein de l'appareil fédéral	18
Des institutions fédérales ont amélioré leur capacité à renforcer la dualité linguistique	19
Conclusion	21
Annexe 1 – Répartition des dépenses réelles des initiatives de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 en 2013-2014	22
Annexe 2 – Programmes d'appui aux langues officielles (Patrimoine canadien) - Résultats visés et volets de programme	24
Annexe 3 – Répartition des dépenses par province et territoire en 2013-2014	25
Annexe 4 – Répartition des dépenses selon les volets de programme en 2013-2014 (Patrimoine canadien)	26
Annexe 5 – Répartition des dépenses en éducation en 2013-2014 (Patrimoine canadien)	27
Annexe 6 – Répartition des effectifs scolaires	28

Introduction

Les deux langues officielles du Canada font partie de notre histoire et de notre identité nationale. Elles aident à nous définir en tant que Canadiens, offrent de grandes possibilités économiques, sociales et culturelles et ont contribué à établir la place importante qu'occupe le Canada dans le monde.

À l'heure actuelle, 23 pour cent des habitants du Canada ont le français comme première langue officielle parlée et 75 pour cent, l'anglais. En outre, près de six millions de Canadiens se disent de nos jours en mesure de soutenir une conversation en français et en anglais, le double du nombre enregistré à l'époque de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, en 1969.

Aujourd'hui comme hier, le gouvernement du Canada considère que les quelque 34 millions de francophones et d'anglophones unilingues, bilingues ou plurilingues qui vivent au Canada, de même que les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont établies sur son territoire, constituent une richesse importante.

La dualité linguistique représente en fait un atout que le Canada, ses habitants et ses entreprises peuvent exploiter pour mieux s'épanouir sur les plans économique, culturel et social.

Le présent rapport présente ce que le gouvernement du Canada a fait, en 2013-2014, pour renforcer ses deux langues officielles et en faire un levier de développement pour tous les Canadiens.

Ce rapport comporte trois grandes parties :

- la première présente des actions que le gouvernement du Canada a entreprises, en 2013-2014, pour améliorer la maîtrise que les Canadiens ont de leur seconde langue officielle, améliorer l'accès à des services en français et en anglais dans les provinces et les territoires, et aider les deux grandes communautés francophone et anglophone de notre pays à mieux se connaître;
- la deuxième décrit des mesures que le gouvernement du Canada a mises en œuvre, dans les secteurs de l'éducation, de l'immigration, du développement économique et de la culture, pour appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire, soutenir leur vitalité et, en fin de compte, assurer leur participation active à l'essor des régions où elles sont établies;
- la troisième traite de pratiques que le gouvernement du Canada a adoptées, en 2013-2014, pour augmenter l'efficacité et l'efficience de ses actions de promotion du français et de l'anglais et d'appui au développement des communautés minoritaires.

Ce rapport montre que grâce à des actions marquantes comme la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, le Canada est mieux placé que jamais pour concrétiser la vision portée par la *Loi sur les langues officielles*. Mais aussi, il est aujourd'hui en bonne position pour faire face aux défis de la mondialisation et augmenter la prospérité de tous les Canadiens.

[L]es Canadiens et Canadiennes ont sans cesse triomphé contre vents et marées pour construire un grand pays uni et libre. C'est une histoire dont nous nous souvenons avec émerveillement et que nous racontons avec fierté. L'histoire de différentes provinces qui ont fondé une fédération où les forces de chacun renforcent notre union. Une fédération où nos deux langues nationales nous confèrent un avantage inégalable dans le monde, où les francophones prospèrent et célèbrent leur culture unique, en solidarité avec leurs concitoyens canadiens.

Discours du Trône, 16 octobre 2013

La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : un outil aux retombées concrètes

La Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013, une initiative financée à la hauteur sans précédent de 1,1 milliard de dollars, a favorisé un avancement marqué du français et de l'anglais partout au pays. Son succès a incité le gouvernement du Canada à injecter le même montant d'argent dans une nouvelle stratégie quinquennale appelée la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, dont les trois piliers sont l'éducation, l'immigration et les communautés.

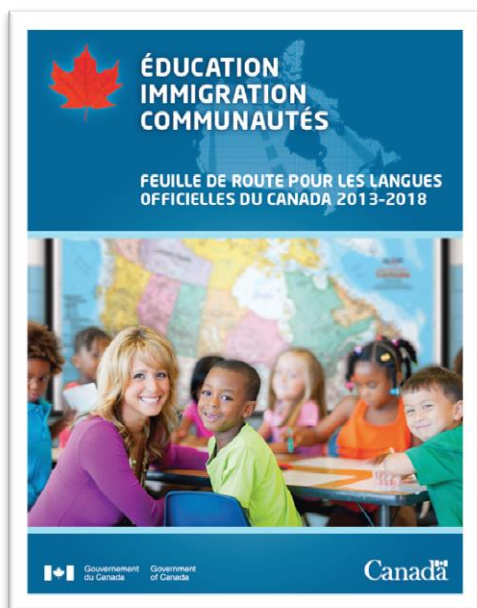
La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 comprend 28 initiatives et interpelle 14 institutions fédérales différentes, dont, au premier chef, Patrimoine canadien, qui est responsable de sa coordination (voir l'annexe 1, qui contient les données financières, pour 2013-2014, de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018).

Cet investissement considérable vise à consolider les gains réalisés en matière de dualité linguistique ces cinq dernières années. Il continuera à favoriser l'augmentation du nombre de Canadiens bilingues, le resserrement des liens entre francophones et anglophones, l'amélioration des capacités linguistiques dont les immigrants ont besoin pour s'intégrer harmonieusement au marché du travail et une hausse de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'année 2013-2014 est la première année de mise en œuvre de cette initiative horizontale.

Par le truchement de ses programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien gère en outre une partie des sommes consacrées aux initiatives qui sont décrites dans la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 (voir les annexes 2, 3, 4, 5 et 6, qui présentent des informations détaillées sur ces programmes).



Lancement de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018



Cela dit, la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 n'est pas le seul instrument qu'utilise le gouvernement du Canada pour promouvoir le français et l'anglais au pays. Toutes les institutions fédérales ont des responsabilités en matière de mesures positives pour promouvoir le français et l'anglais et appuyer le développement des communautés minoritaires.

La dualité linguistique : tous les Canadiens y gagnent

Nous vivons dans une ère de forte concurrence où la croissance des régions et des pays dépend de plus en plus de leur capacité à se tailler une place sur les marchés internationaux, attirer et retenir des travailleurs qualifiés et produire des biens et des services de qualité.

Le Canada peut s'appuyer sur ses deux langues officielles pour faire face à ces défis. L'anglais et le français occupent en effet le premier et le troisième rang du classement des langues les plus utiles pour faire du commerce dans le monde. Elles comptent aussi, avec plus d'un milliard d'utilisateurs dans le premier cas et 210 millions de locuteurs quotidiens dans le second, parmi les cinq langues les plus parlées à l'échelle internationale. Pour que les entreprises, les travailleurs et les citoyens canadiens puissent tirer pleinement parti des avantages de la dualité linguistique, il est cependant nécessaire de continuer à la valoriser et de faire en sorte que le français et l'anglais soient de plus en plus utilisés dans chacune des régions du pays.

Voici des exemples concrets de ce que le gouvernement du Canada a réalisé en 2013-2014.

Le gouvernement du Canada a appuyé l'apprentissage du français ou de l'anglais par les Canadiens

Lors du recensement de 2011, 17,5 pour cent des Canadiens se disaient bilingues au Canada, contre seulement 12,2 pour cent 50 ans plus tôt. Les statistiques montrent aussi que la maîtrise du français et de l'anglais ouvre des portes aux entreprises canadiennes. Par exemple, ce sont les capacités bilingues de nombreuses entreprises du Nouveau-Brunswick qui expliquent pourquoi cette province exporte bien davantage vers les pays francophones que son poids économique le suggérerait. Les données indiquent, par ailleurs, que les employeurs canadiens valorisent les travailleurs capables de s'exprimer dans les deux langues officielles.

Puisque renforcer l'acquisition des deux langues officielles permet de rendre nos entreprises et nos citoyens plus prospères, le gouvernement du Canada a continué d'appuyer, en 2013-2014, la construction d'un véritable continuum d'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde pour les Canadiens, par son appui aux provinces et territoires.

L'une des grandes réussites de l'année 2013-2014 à cet égard est certainement la signature, par Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018*. Ce dernier prévoit entre autres que le gouvernement du Canada injectera 87 millions de dollars par an, soit plus de 434 millions de dollars d'ici 2017-2018, dans l'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde.

Le gouvernement du Canada signe 13 ententes bilatérales

La signature du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 a été suivie par la conclusion, par Patrimoine canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux, de 13 ententes bilatérales. Chacune des ententes définit notamment le plan d'action qu'une province ou un territoire entend mettre en œuvre, d'ici cinq ans, afin de créer pour leurs jeunes plus d'opportunités d'utiliser leur seconde langue officielle.

Au Canada, l'éducation est de compétence provinciale. Le gouvernement du Canada supporte donc les provinces et les territoires dans leurs interventions à tous les niveaux du continuum d'apprentissage du français et de l'anglais langue seconde, depuis la maternelle jusqu'au niveau postsecondaire.

En 2013-2014, Patrimoine canadien a, par exemple, appuyé la mise en œuvre de programmes d'immersion dans les maternelles publiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces dernières font face à une hausse record du nombre de parents désireux de voir leurs jeunes enfants apprendre le français langue seconde. Le financement versé par Patrimoine canadien au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard aidera notamment cette province à créer et mettre en œuvre de nouveaux programmes d'immersion précoce dans des écoles de la banlieue de Charlottetown et à améliorer les techniques d'enseignement utilisées pour enseigner le français aux enfants de la maternelle.

Patrimoine canadien a aussi financé la Société de visites et d'échanges du Canada (SEVEC) : ce qui a permis d'offrir plus de 2 200 échanges bilingues pour les jeunes. Dans le cadre de ces échanges, des groupes de Canadiens dont la langue principale est l'une des deux langues officielles ont été jumelés à des groupes dont la langue principale est l'autre langue officielle.

La promotion de la dualité linguistique au Canada

Pour augmenter le nombre de jeunes Canadiens bilingues, il est important d'offrir aux élèves et aux étudiants des occasions de développer leur maîtrise de leur langue seconde. Cependant, il faut aussi sensibiliser les parents et les enfants (notamment ceux issus de l'immigration) au fait qu'il est profitable d'être bilingue, et que l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde peut se faire tout en acquérant d'autres compétences clés.

Pour cette raison, Patrimoine canadien appuie des organismes comme Canadian Parents for French, dont la mission fondamentale est la promotion et l'avancement de la dualité linguistique au Canada. En 2013-2014, l'aide financière versée par Patrimoine canadien à cet organisme a entre autres permis à sa section ontarienne de tenir à Windsor une conférence sur les chemins de la réussite bilingue qui a attiré plus de 500 élèves en immersion française. Canadian Parents for French Ontario a par ailleurs conclu avec le Groupe Média TFO une entente qui facilitera l'accès des élèves apprenant le français langue seconde à des produits et des services éducatifs de haute qualité. La section ontarienne a enfin signé avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario un accord de cinq ans portant sur la réalisation de projets qui aideront notamment les anglophones qui apprennent le français à l'utiliser hors des salles de classe.

Dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire, Patrimoine canadien a par exemple appuyé, de 2013-2014 à 2015-2016, l'offre d'un nouveau programme d'enseignement du français langue seconde à l'école Princess Alexandra de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a aussi aidé, pendant la même période, à la mise en place, à partir de la 7^e année, d'un programme d'immersion tardive pour les élèves de l'école Weledeh de Yellowknife.

Dans le secteur de l'éducation postsecondaire, le gouvernement du Canada intervient entre autres en appuyant le développement de l'offre de programmes et de cours qui permettent aux étudiants d'approfondir une matière dans leur langue seconde. En 2013-2014, par exemple, Justice Canada a accordé un financement pluriannuel important à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba (Robson Hall) pour renforcer sa capacité à offrir des cours en français à ses étudiants.

Parce que les échanges linguistiques et l'immersion dans un milieu de langue officielle différente constituent l'une des manières les plus efficaces de bien maîtriser une langue seconde, Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont en outre décidé, dans le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018*, de reconduire le programme Explore pour les cinq prochaines années.

Le programme Explore continue de permettre aux élèves de 16 ans et plus d'obtenir une bourse de plus de 2 000 \$ pour étudier le français ou l'anglais langue seconde, pendant cinq semaines, dans l'un des nombreux établissements d'enseignement canadiens affiliés. D'ici 2017-2018, plus de 7 000 jeunes francophones et anglophones par année pourront s'inscrire au programme Explore pour renforcer leur niveau de bilinguisme et se familiariser avec la culture de l'autre communauté linguistique du Canada.

Patrimoine canadien et ses partenaires (l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, la Fédération des chambres de commerce du Québec, le Conseil de la coopération de l'Ontario, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et le Collège Educacentre en Colombie-Britannique) ont continué en 2013-2014 à mettre en œuvre le programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles.

Une pépinière de jeunes Canadiens bilingues

Le programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles aide les étudiants à trouver un emploi d'été qui leur permettra de contribuer au développement des communautés minoritaires et d'augmenter la maîtrise qu'ils ont de leur seconde langue officielle. Il donne aussi à des jeunes récemment diplômés la possibilité de réaliser un stage international de quatre à douze mois qui les aidera à mettre leurs habilités linguistiques en pratique à l'étranger. En 2013-2014, plus de 250 jeunes ont pu se prévaloir du volet « emploi d'été » de Jeunesse Canada au travail et de son volet international.

« Nous voyons de quelle façon les immigrants nous enrichissent. Ils apportent des outils dont nous avons besoin. La connaissance du français ou de l'anglais les aidera à s'intégrer à notre marché du travail, mais également à nos communautés. Le fait d'exiger d'un immigrant la maîtrise du français ou de l'anglais n'est pas seulement dans l'intérêt des Canadiens, mais dans leur intérêt également. »

L'honorable Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Enfin, de nombreux adultes immigreront au Canada sans posséder les compétences en français ou anglais langue première ou langue seconde qui leur permettront de relever les défis de la vie quotidienne et de s'intégrer au marché du travail de leur province ou territoire de résidence. Pour les aider, la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* prévoit que Citoyenneté et Immigration Canada investira 120 millions de dollars sur cinq ans pour former des dizaines de milliers de nouveaux arrivants sur le plan linguistique. Ce programme majeur permet, par exemple, de corriger les lacunes en anglais langue seconde des immigrants francophones qui décident de s'établir à l'extérieur du Québec, ce qui a pour effet d'accroître leur employabilité.

Le gouvernement du Canada a appuyé le développement d'outils qui favorisent un apprentissage plus efficace du français ou de l'anglais langue seconde

L'amélioration des compétences linguistiques des Canadiens dépend en partie de la hausse du nombre de personnes en mesure d'accéder à des cours de langue seconde ou à des occasions de mettre en pratique leurs connaissances linguistiques, mais elle repose aussi sur l'avancement des techniques d'enseignement et d'évaluation utilisées dans les établissements canadiens.

En 2013-2014, Patrimoine canadien a donc aidé le gouvernement de l'Ontario à améliorer les compétences des professeurs appelés à enseigner le français langue seconde aux élèves anglophones. Quinze spécialistes de ce domaine sont intervenus dans 15 conseils scolaires pour transmettre à plus de 700 enseignants les connaissances dont ils ont besoin pour concevoir de meilleurs cours, organiser des activités d'apprentissage basées sur des situations concrètes et donner une rétroaction efficace aux élèves.

En vertu du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013 2014 à 2017 2018* signé avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Patrimoine canadien a aussi continué d'appuyer l'embauche de moniteurs dont la langue maternelle est enseignée comme langue seconde à l'école où ils travaillent (ces moniteurs peuvent transmettre des éléments de leur culture aux élèves et assister les enseignants dans les salles de classe). D'ici 2017-2018, plus de 35 millions de dollars seront investis dans la mise en œuvre du programme Odyssée par le gouvernement du Canada. En 2013-2014, plus de 7 millions de dollars y ont été investis : ce qui a permis à plus de 300 moniteurs d'être recrutés pour accompagner des milliers d'élèves dans leur apprentissage.

L'apprentissage de la langue seconde se faisant aussi en ligne, Patrimoine canadien a décidé, en 2013-2014, d'aider TV5 à enrichir le portail Francolab et créer le portail Francolab junior. Ces outils Web de très haute qualité sont de plus en plus populaires. De 2012-2013 à 2013 2014, le nombre d'abonnés de Francolab a ainsi augmenté de 200 pour cent.

Dans la même veine, Patrimoine canadien a aidé l'Université de Moncton à créer et lancer un laboratoire en ligne qui permet aux étudiants francophones des trois campus de l'établissement (Edmundston, Moncton et Shippagan), de même qu'aux élèves qui envisagent s'y inscrire, de perfectionner leur connaissance de l'anglais.

Quant à lui, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada a ajouté plus de 400 nouveaux articles ou manchettes linguistiques au Portail linguistique du Canada (www.noslangues-ourlanguages.gc.ca), un site Web que les Canadiens et les étrangers ont consulté près de quatre millions de fois, en 2013-2014, pour mieux s'exprimer en français ou en anglais.

« Si vous faites une étude sur l'apprentissage, il faut mesurer le niveau du français parce que nos étudiants sont en train d'apprendre le français dans les écoles d'immersion ou dans les écoles francophones et ils pensent qu'ils ont un niveau suffisant pour accéder à des emplois dans la fonction publique, par exemple. Mais lorsqu'ils se présentent pour postuler à un emploi, certains ne réussissent pas les tests. Ils sont en train de nous échapper; c'est pour cette raison que j'encourage les provinces à mettre en place un système de mesure du niveau de français. »

L'honorable Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Pour améliorer les méthodes d'évaluation mises en œuvre au pays, Patrimoine canadien a notamment aidé l'Association canadienne des professeurs de langue seconde à organiser des séances d'information sur un cadre commun de référence pour les langues dans les établissements scolaires et universitaires du Canada. Ce cadre aide notamment les enseignants à offrir à chaque élève ou étudiant des cours de français ou d'anglais langue seconde bien adaptés à son niveau d'avancement. Il permet aussi aux organisations de se faire une idée plus juste des compétences linguistiques réelles des personnes qu'elles recrutent ou embauchent.

L'évaluation concrète des résultats

Grâce aux efforts de sensibilisation et de promotion d'acteurs comme l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, un cadre commun de référence pour les langues est maintenant appliqué de manière systématique dans les établissements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le nombre d'élèves qui cherchent à obtenir un certificat arrimé à ce cadre est aussi en hausse rapide. En 2013, plus de 900 jeunes de la région d'Ottawa-Carleton ont tenté d'obtenir le Diplôme élémentaire de langue française, contre seulement 84, trois années plus tôt.

Le gouvernement du Canada a appuyé le développement des services provinciaux et territoriaux et de services non gouvernementaux bilingues

L'amélioration de l'offre de services bilingues partout au pays favorise son développement économique. Elle concourt notamment à la mise en place d'un environnement dans lequel les francophones et les anglophones peuvent s'épanouir et exploiter leur plein potentiel. Elle peut aussi, dans certains cas, contribuer à la mobilité des travailleurs et des entrepreneurs francophones et anglophones au pays et faire en sorte que ceux-ci se sentent plus à l'aise de déménager avec leur famille d'une région à l'autre.

En 2013-2014, ces considérations ont entre autres amené Patrimoine canadien à signer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux 13 nouvelles ententes bilatérales en matière de services dans la langue de la minorité. Par exemple, l'entente conclue par le ministère avec l'Île-du-Prince-Édouard aidera cette province atlantique à mieux planifier la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les services en français* qu'elle s'est donnée en décembre 2013. Le financement versé par Patrimoine canadien au gouvernement de cette province l'aidera aussi à remplir les obligations qui découlent de l'entrée en vigueur de sa loi.

Patrimoine canadien a en outre aidé les provinces et territoires à accroître la quantité ou la qualité des services de santé et des services sociaux offerts sur leur territoire dans la langue de la minorité. Le ministère a ainsi appuyé les efforts entrepris par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour revoir ses programmes d'accès à des services de première ligne en anglais, mieux faire connaître les services offerts aux anglophones, et favoriser l'utilisation, par les professionnels et les établissements de langue anglaise, de technologies de l'information permettant d'accroître leur productivité et la qualité des soins offerts aux patients.

En 2013-2014, le gouvernement du Canada a aussi aidé différents organismes non gouvernementaux à développer l'offre de services en français et en anglais d'un océan à l'autre.

Patrimoine canadien a continué d'appuyer le Comité organisateur des Jeux du Canada à Sherbrooke pour s'assurer que celui-ci tienne adéquatement compte de la dualité linguistique lors de cet événement estival majeur. En fin de compte, ce dernier s'est avéré un succès éclatant sur le plan sportif comme linguistique. La contribution remarquable d'acteurs issus de la communauté anglophone du Québec, comme la Townshippers Association, l'Université Bishops, ou le Champlain College, à l'organisation des Jeux a en effet permis de recruter un nombre record de bénévoles bilingues et d'assurer que les athlètes, leurs familles et les spectateurs aient accès à des services en français et en anglais de qualité pendant tout l'événement.

Patrimoine canadien a appuyé l'Association canadienne de soins palliatifs pour que les 830 participants à un colloque organisé à Ottawa sur ce sujet puissent prendre part aux séances plénières et aux ateliers dans la langue officielle de leur choix. Il a aidé la Earth Rangers Foundation à créer une version française de certains de ses documents et du site Web « Éco Héros », qui sensibilise parents et enfants à l'importance de la biodiversité.

Patrimoine canadien a également versé une contribution au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt pour que cet organisme travaille, en Colombie-Britannique et dans l'Atlantique, à la hausse du nombre de comptoirs de service où les francophones peuvent recevoir, dans leur langue, l'aide dont ils ont besoin pour remplir adéquatement leur déclaration de revenus ou recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

Le ministère a par ailleurs appuyé les efforts majeurs réalisés par l'Association franco-yukonnaise pour promouvoir l'offre de services bilingues au Yukon. Dans le cadre de ce projet, l'Association a signé des ententes avec sept organismes actifs dans le territoire, soit le Musée de Dawson, la Miles Canyon Historic Railway Society, le Musée des transports, le Yukon Invasive Species Council, la Yukon Literacy Coalition, la Réserve faunique du Yukon et Volunteer Bénévoles Yukon. Chaque entente a permis l'obtention de retombées concrètes. Par exemple, l'accord liant l'Association franco-yukonnaise au Musée des transports a mené à la tenue de la première exposition permanente totalement bilingue de l'histoire ce territoire (« Les Yukonnais prennent leur envol, Yukoners Take to the Air »). Avec le soutien de l'Association, Volunteer Bénévoles Yukon a conçu un guide pratique pour faciliter l'organisation, au Yukon, d'événements se déroulant en français comme en anglais. Pour sa part, le Musée de Dawson a produit des documents historiques qui serviront à valoriser la présence francophone au Yukon.

De son côté, Marine atlantique, a aidé la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador à mener une campagne de publicité pour faire connaître les entreprises offrant des services en langue française dans cette province.

Le gouvernement du Canada a aidé les Canadiens à connaître et à faire reconnaître leurs droits linguistiques

En 2013-2014, Patrimoine canadien a continué à financer à hauteur de 1,5 million de dollars la mise en œuvre du Programme d'appui aux droits linguistiques par l'Université d'Ottawa. Ce programme a notamment pour objectif de « promouvoir la connaissance des droits linguistiques par l'éducation publique, donner accès à un processus de modes alternatifs de résolution de conflits afin de résoudre les conflits à l'extérieur des tribunaux, appuyer les recours judiciaires qui permettent l'avancement et la clarification des droits lorsqu'il s'agira de causes types et que les recours à un processus de résolution de conflits auront échoué ». Le Programme a notamment animé le Carrefour d'information sur les droits linguistiques constitutionnels, un site Web éducatif et interactif qui explique aux Canadiens s'ils peuvent utiliser le français ou l'anglais devant les tribunaux, au Parlement ou lorsqu'ils traitent avec l'administration publique.

Dans une même veine, Justice Canada a aidé le Réseau ontarien d'éducation juridique à organiser des sessions de formation sur la langue de la justice pour les jeunes francophones en situation minoritaire provenant de groupes à risques, de même que pour les nouveaux arrivants d'expression française. Ces sessions permettent aux jeunes de mieux comprendre le système de justice.

En 2013-2014, le gouvernement du Canada a aussi contribué à améliorer l'accès des citoyens à la justice en français et en anglais en aidant les acteurs de ce milieu à renforcer leur capacité à utiliser les deux langues. Par exemple, dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, Justice Canada a appuyé un projet de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick qui permet aux juges anglophones des provinces et des territoires de participer, dans la Péninsule acadienne, à des sessions intensives d'apprentissage et de mise en pratique de la terminologie juridique de langue française.

Le gouvernement du Canada a aidé les deux grandes communautés linguistiques du pays à mieux se connaître

Le gouvernement du Canada prend de nombreuses mesures, chaque année, pour aider les francophones et les anglophones à mieux se connaître et à se familiariser avec la culture de l'autre communauté.

En 2013-2014, un projet appuyé par Patrimoine canadien, Ô Canada, a servi à recruter 5 000 jeunes pour concevoir et monter un spectacle inusité sur les effets de la présence des francophones au Canada, certains grands moments de son histoire, l'importance du français dans le monde et la pertinence pour les jeunes et les immigrants d'apprendre le français. Au total, plus de 45 000 élèves anglophones et francophones ont pu assister à ces spectacles composés d'un mélange de comédie musicale, de jeu télévisé et de leçons d'histoire dans 120 écoles primaires et secondaires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Yukon.

D'autres institutions fédérales ont aussi appuyé la réalisation de projets qui permettent aux Canadiens de parfaire la connaissance qu'ils ont de leur seconde langue officielle et de l'autre communauté linguistique de leur pays.

À Québec, Citoyenneté et Immigration Canada a appuyé l'organisme communautaire anglophone Voice of English-Speaking Québec dans l'organisation de la Fête d'automne 2013 / Fall Fest 2013. Tenu en septembre 2013 à l'école primaire Saint-Vincent / St. Vincent Elementary School, cet événement a donné aux habitants de la région de Québec la possibilité de se familiariser avec la culture des communautés anglaise, irlandaise, écossaise, allemande, philippine, péruvienne, cubaine, roumaine, bulgare ou autre qui y sont implantées. Environ 750 personnes ont pris part à ces festivités, qui ont pris la forme de dégustations culinaires et de spectacles variés et contribué au raffermissement des liens unissant les francophones et les anglophones au Québec.

« J'aimerais voir la normalisation du français partout. Normaliser voudrait dire qu'on n'est pas surpris d'entendre le français. »

**L'honorable Shelly Glover,
ministre du Patrimoine
canadien et des Langues
officielles**



Mosaïka – Spectacle son et lumière 2013

De son côté, la Commission de la capitale nationale a continué en 2013-2014 de présenter Mosaïka, un spectacle son et lumière auquel les résidents et les visiteurs d'Ottawa peuvent assister les soirs d'été sur la Colline du Parlement. Mosaïka fait la promotion, dans les deux langues officielles, de la dualité linguistique et montre comment différents groupes, dont les communautés francophone et anglophone, ont contribué à façonner notre pays. De 220 000 à 275 000 personnes y ont assisté pendant l'été 2013 et près d'un million, dont 50 pour cent de visiteurs provenant de l'extérieur de la région, l'ont vu depuis 2010.

En Alberta, Patrimoine canadien a aidé la Société du centre scolaire communautaire de Calgary et ses partenaires à mobiliser et encadrer 240 élèves provenant d'écoles francophones et de classes d'immersion pour qu'ils participent, ensemble, à la réalisation d'une œuvre artistique collective sur le thème de la dualité linguistique. Ce projet a permis de rendre la dualité linguistique plus visible à Calgary, de même qu'à améliorer la perception qu'en ont ses habitants.

Patrimoine canadien a aussi appuyé le rapprochement des francophones et francophiles des Territoires du Nord-Ouest par le truchement des arts. Le ministère a ainsi aidé l'Association franco-culturelle de Yellowknife à piloter la création, par des participants de langue française et de langue anglaise, d'une bande dessinée et d'une pièce de théâtre portant sur l'histoire nordique des francophones et des anglophones.

Enfin, en collaboration avec la Société francophone de Maillardville, Parcs Canada a organisé le festival francophone « Vive les voyageurs ! » au Fort Langley, un lieu historique de la Colombie-Britannique. Cette manifestation permet de faire connaître la culture francophone aux visiteurs canadiens et étrangers au moyen d'activités musicales, théâtrales et culinaires.

En résumé, le gouvernement du Canada a entrepris de nombreuses actions, en 2013-2014, pour assurer la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne. Ces mesures ont notamment favorisé l'apprentissage du français et de l'anglais langue seconde par un nombre croissant de Canadiens, contribué à une amélioration de l'offre de services dans les deux langues officielles, aidé les Canadiens à mieux comprendre leurs droits linguistiques et s'en prévaloir, et participé au rapprochement des communautés francophone et anglophone. En fin de compte, elles ont contribué à faire en sorte que francophones et anglophones se sentent plus à l'aise de vivre et de s'établir partout au pays.

Le gouvernement du Canada entend garder le cap en 2014-2015 afin que les deux communautés linguistiques du pays profitent pleinement de la dualité linguistique et s'appuient sur cette dernière pour se développer dans toutes les sphères d'activité, particulièrement la sphère économique.

Les communautés minoritaires : un atout de taille pour le Canada

Si la majorité des francophones du Canada vit au Québec, plus d'un million d'entre eux font partie des communautés de langue française en situation minoritaire que l'on retrouve de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador en passant par les Territoires du Nord-Ouest. Et même si les anglophones résident surtout à l'extérieur du Québec, ils comptent pour près de 14 pour cent de la population de cette province. Les communautés minoritaires rendent le Canada plus diversifié et plus riche sur les plans social et culturel.

On retrouve ainsi, dans les communautés minoritaires un grand nombre de Canadiens et de nouveaux arrivants capables de contribuer à la prospérité de notre pays. Les communautés minoritaires recèlent aussi de travailleurs et d'entrepreneurs dynamiques capables, en raison de leur bilinguisme, de faire le pont entre les régions où ils vivent et les marchés extérieurs. L'existence des communautés minoritaires favorise en outre la mobilité géographique des travailleurs canadiens et de leurs familles, qui savent qu'ils peuvent s'installer dans de nombreuses régions du pays et y vivre dans leur langue.

Dans le respect de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement du Canada a donc continué d'intervenir activement, en 2013-2014, pour favoriser le plein épanouissement des communautés minoritaires du Canada.

« [C]omme citoyen canadien qui a eu l'honneur de représenter notre pays à l'étranger, je sais jusqu'à quel point ça compte pour nous, pour le Canada de faire partie de ces deux grands réseaux dans le monde établi par les deux grandes langues officielles que sont le français et l'anglais. C'est un atout. C'est une force. Ça nous rend uniques. Ça nous rend mondialisés par définition. »

**L'honorable Chris Alexander,
ministre de la Citoyenneté et
de l'Immigration**

Le gouvernement du Canada a appuyé la réalisation d'activités qui permettent aux communautés minoritaires de recevoir un enseignement dans leur langue

L'un des faits saillants de l'année 2013-2014 a été la signature, par Patrimoine canadien, du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018* avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Ce protocole prévoit que le gouvernement du Canada financera à hauteur de près de 149 millions de dollars par année (plus de 743 millions de dollars sur cinq ans) les provinces et les territoires pour offrir aux jeunes des communautés minoritaires un enseignement dans la langue de la minorité. Suite à la conclusion de cette entente marquante, Patrimoine canadien et les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux ont négocié des ententes bilatérales pour permettre au gouvernement du Canada d'appuyer chaque province et territoire dans l'éducation de dizaines de milliers d'élèves issus des communautés minoritaires.

Concrètement, l'aide octroyée en 2013-2014 par le gouvernement du Canada a contribué à l'amélioration de la situation des communautés minoritaires à chacune des étapes du continuum d'apprentissage.

Patrimoine canadien a aussi aidé le Centre de la petite enfance Les petits Nanooks, d'Iqaluit, à concevoir et organiser des activités qui favorisent le développement langagier des enfants de 2 à 5 ans des couples entièrement ou partiellement francophones de cette ville du Nunavut. Partout au pays, les Centres de ressources pour les familles militaires de la Défense nationale ont pour leur part soutenu l'amélioration des services de garde en français et en anglais offerts aux jeunes enfants du personnel de cette institution fédérale.

Patrimoine canadien a, en outre, appuyé le projet « Scientifiques à l'école », qui visait l'adaptation en français d'un projet, « Scientists in Schools », connu pour avoir développé des contenus anglophones servant à intéresser les enfants de la maternelle et du primaire aux sciences et aux technologies. Les 170 ateliers que le projet « Scientists in Schools » a organisés dans les écoles de la communauté minoritaire de l'Ontario, les 369 ateliers qu'il a offerts dans des classes d'immersion française et les activités qu'il a menées dans le cadre de festivals comme le Festival d'Orléans, le Festival franco-ontarien et le Festival de la Saint-Jean ont permis de sensibiliser quelque 20 000 enfants à l'importance des sciences et des technologies. Fait à noter, 100 pour cent des 137 enseignants concernés par cette initiative s'en sont dit très satisfaits.

Patrimoine canadien a, par ailleurs, reconduit le programme Destination Clic, qui permet le versement de bourses d'été aux élèves francophones de 8^e et de 9^e année qui fréquentent une école francophone à l'extérieur du Québec. Ce programme leur permet de suivre un cours intensif de français dans un établissement francophone d'Ottawa, de la province du Québec ou de Moncton et, ainsi, d'enrichir la connaissance qu'ils ont de leur langue maternelle et de la culture francophone. En 2013-2014, 140 jeunes ont pu se prévaloir de ce programme.

L'année 2013-2014 a aussi servi à lutter contre le décrochage scolaire. Patrimoine canadien et des partenaires comme la Eric T. Webster Foundation et Reitmans Canada ont ainsi appuyé le projet « Proud To Be Here » de la Girls Action Foundation, qui a permis de faire participer une cinquantaine de jeunes filles d'expression anglaise du grand Montréal à des activités de production et de diffusion de contenus journalistiques. On estime qu'à terme, ces élèves issues de milieux défavorisés augmentent leurs chances de s'impliquer davantage dans la communauté minoritaire anglophone et auront tendance à poursuivre leurs études.

Dans une veine similaire, Patrimoine canadien a aidé le English Language Arts Network du Québec (ELAN) à continuer la mise en œuvre du projet Yeah! avec le soutien de partenaires comme le English Montreal School Board, le Canada National Centre for Dance Therapy et le Segal Centre. Le projet Yeah! a servi à créer un centre de diffusion en ligne d'informations sur la manière dont les activités artistiques peuvent servir à pallier le désengagement des jeunes anglophones à risque du Québec et les motiver à s'investir davantage à l'école.

Le gouvernement du Canada contribue également à l'augmentation du nombre de cours postsecondaires auxquels les étudiants des communautés minoritaires ont accès dans leur langue. En 2013-2014, par exemple, le Service correctionnel du Canada a aidé l'Université de Moncton à offrir un programme de mineure en criminologie en français, en mettant l'expertise de son personnel au service de cet établissement postsecondaire et de ses étudiants.

Dans la même veine, le lancement de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* a entre autres permis de continuer la mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé de Santé Canada. Cette initiative clé a eu des effets tangibles en 2013-2014, puisque 727 personnes étudiant en français dans des établissements postsecondaires de l'extérieur du Québec ont pu obtenir un diplôme dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Canada a appuyé l'offre de méthodes et d'outils novateurs pour l'enseignement dans la langue de la minorité

Les communautés minoritaires peuvent évidemment bénéficier de l'adoption de nouvelles façons de faire dans les salles de cours et à l'extérieur de celles-ci, tout comme elles peuvent profiter de la mise en commun de leurs ressources éducatives.

En 2013-2014, cela a notamment amené Patrimoine canadien à poursuivre son appui au projet de création et de partage, par les enseignants des écoles francophones de l'Alberta, de questions d'examen et de tests utilisables de la 3^e à la 11^e année. Cette initiative, qui s'appuyait sur des connaissances scientifiques de pointe, consistait aussi en la diffusion générale d'une base de données facilitant le partage en ligne de ces questions et de ces examens, de même que l'administration virtuelle de ces derniers. Ce projet a servi en fin de compte à ajouter cinq nouveaux examens communs aux 26 examens déjà utilisés dans les 34 écoles francophones de l'Alberta. Il a aussi permis de former 450 enseignants à l'usage de la nouvelle base de données.

En Nouvelle-Écosse, Patrimoine canadien a aidé le Conseil scolaire acadien provincial à mettre sur pied un programme qui permet d'intégrer une dizaine d'agents de développement scolaire dans onze écoles de langue française de cette province. Ces agents sont responsables de concevoir et de soutenir la réalisation d'activités de valorisation du français à l'école, d'assurer la promotion de l'éducation en français en Nouvelle-Écosse, et de renforcer les liens existant entre l'école, les parents et la communauté minoritaire.

Patrimoine canadien a aussi aidé le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à déployer l'infrastructure technologique requise pour offrir des cours de niveau postsecondaire ainsi que de la formation continue, par le truchement du Web, aux francophones de ce territoire.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour attirer et intégrer des immigrants au sein des communautés francophones minoritaires

L'attraction et l'intégration d'un nombre croissant d'immigrants dans les communautés francophones minoritaires auront des effets positifs sur le plan démographique et elles contribueront aussi à accroître leur vitalité économique, sociale et culturelle.

Le gouvernement du Canada a abordé cette question importante pour l'avenir des communautés de langue française minoritaires dans l'un des trois grands piliers de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*. Ce plan quinquennal énonce notamment que Citoyenneté et Immigration Canada consacra quelque 29,5 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la venue d'un nombre croissant d'immigrants francophones dans les communautés minoritaires. Il prévoit aussi l'élargissement du mandat de Destination Canada qui est un forum d'emploi annuel tenu dans plusieurs capitales internationales pour présenter le Canada et plus particulièrement, les communautés francophones minoritaires, comme des lieux où les immigrants francophones gagnent à s'établir.

En 2013-2014, Citoyenneté et Immigration Canada et Service Canada ont aussi appuyé l'application du programme Premier choix du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba. Cette initiative permet aux immigrants francophones de 15 à 30 ans qui s'installent dans cette province de participer à des ateliers de formation et d'acquérir certaines des compétences dont ils ont besoin pour se trouver un emploi de qualité et le conserver. Les jeunes qui participent aux activités de Premier choix apprennent par exemple à rédiger un curriculum vitae qui va intéresser les employeurs potentiels, à mieux gérer leur temps, à bien se préparer pour un entretien d'embauche, à développer leurs aptitudes de leadership ou à s'insérer dans des réseaux professionnels. De 85 à 90 pour cent des utilisateurs de Premier choix réussissent en fin de compte à obtenir un emploi.

Immigration francophone dans le Canada atlantique

Citoyenneté et Immigration Canada a investi dans la poursuite, par le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Île-du-Prince-Édouard, du projet LIENS (un acronyme qui signifie « Liant l'immigration économique à nos succès »). Ce projet intéressant a servi à mieux faire comprendre l'importance de l'immigration francophone à la population et aux entreprises de la province. Il a aussi permis aux immigrants-entrepreneurs francophones de nouer des liens avec des entrepreneurs expérimentés. Sur le terrain, le projet LIENS a notamment rendu possible la préparation d'un grand forum sur l'immigration économique, la tenue d'ateliers et de dîners-causeries, et l'organisation de stages pour les nouveaux arrivants francophones.

Le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada a aussi contribué à la venue de futurs immigrants francophones en mettant en œuvre la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale. Celle-ci vise d'abord et avant tout à présenter notre pays comme la destination que les cerveaux les plus prometteurs à l'étranger devraient privilégier pour étudier, faire de la recherche et, éventuellement, immigrer. En 2013-2014, le ministère a réalisé une mission de collaboration sur le Campus St-Jean de l'Université d'Alberta pour susciter la conclusion d'ententes institutionnelles entre cette entité francophone et des établissements postsecondaires des Amériques. Ces accords pourraient faciliter l'attraction d'étudiants étrangers désireux d'étudier le français ou en français en Alberta.

Le gouvernement du Canada a appuyé le développement économique des communautés minoritaires

La vitalité globale des communautés minoritaires repose en partie sur leur vitalité économique, c'est-à-dire leur capacité à créer des entreprises concurrentielles à l'échelle canadienne et internationale et à retenir celles-ci sur leur territoire. Le gouvernement du Canada a pris un grand nombre d'actions, en 2013-2014, pour aider les entreprises francophones et anglophones de ces communautés à se démarquer sur les marchés.

Le gouvernement du Canada a ainsi aidé les acteurs économiques communautaires à se concerter et se rapprocher de leurs partenaires commerciaux. Dans le cadre de l'Initiative de développement économique, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* qu'Industrie Canada et les agences de développement régional mettent en œuvre, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a, par exemple, appuyé la création d'une table de discussions regroupant toutes les organisations de développement économique francophones du Nord canadien. Pour sa part, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a appuyé la création d'un organisme canado-français, l'Observatoire d'information économique, qui publie des bulletins d'information sur les thèmes économiques qui intéressent les entreprises du Canada atlantique et celles de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce projet de veille stratégique, qui vise à faciliter les échanges bilatéraux entre ces deux régions, devrait au premier chef profiter aux communautés francophones et acadiennes de la région atlantique.

En 2013-2014, le gouvernement du Canada a aussi cherché à appuyer l'obtention, par les entrepreneurs, des outils et des ressources dont ils ont besoin pour se lancer et réussir en affaires. Dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, Emploi et Développement social Canada a ainsi reconduit le Fonds d'habilitation pour les communautés minoritaires qui permet d'appuyer le développement de leur économie et celui de leurs ressources humaines. L'agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a appuyé le Fonds d'emprunt communautaire, un organisme à but non lucratif qui offre des services d'accompagnement aux entrepreneurs anglophones dans les Laurentides au Québec.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a aidé les organisations francophones à vocation économique à fournir des services, des conseils et des formations aux entreprises et aux entrepreneurs francophones des quatre provinces de l'Ouest canadien. L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) a appuyé les efforts entrepris par Entreprise Ontario Canada, un organisme provincial qui fait la promotion des programmes et des services gouvernementaux offerts aux entreprises, pour établir des partenariats avec des organismes actifs dans la communauté franco-ontarienne. Le service de délégués commerciaux du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada a pour sa part mené des activités de sensibilisation et de formation auprès des PME œuvrant dans les différentes communautés minoritaires du pays pour les aider à exporter.

Le développement du potentiel touristique des communautés minoritaires a fait l'objet d'une grande attention en 2013-2014. Industrie Canada a ainsi versé une contribution au Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada) et à la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire pour que ces organisations conçoivent des stratégies susceptibles de favoriser le tourisme dans les communautés minoritaires. La Commission canadienne du tourisme a de son côté conclu un accord avec RDÉE Canada pour favoriser la venue de touristes dans les communautés francophones du Canada. La Commission a aussi ajouté deux membres issus de la communauté anglophone du Québec au groupe d'entreprises canadiennes reconnues pour offrir des expériences canadiennes distinctives aux touristes. L'APECA a pour sa part aidé la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique à valoriser cette région sur le plan touristique avec l'élaboration d'une signature distinctive (Expérience Acadie). CanNor a enfin financé le développement du portail www.lenordcanadien.ca pour promouvoir le tourisme dans cette région.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures pour faire rayonner la culture, les arts et le patrimoine des communautés minoritaires

Le développement durable des communautés minoritaires et l'épanouissement des Canadiens qui y vivent passent en bonne partie par le renforcement et le rayonnement de leur culture, de leurs artistes et de leur patrimoine.

À cette fin, la Fédération culturelle canadienne-française, d'une part, et Patrimoine canadien, le Centre national des arts, Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film et la Société Radio-Canada, d'autre part, ont renouvelé l'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire pour la période 2013-2018*.

L'ensemble des signataires de l'Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire reconnaît l'importance des arts et de la culture pour l'épanouissement des communautés minoritaires.

Les institutions fédérales signataires se sont engagées à prévoir des activités pour accroître le rayonnement des artistes, des organismes et des industries artistiques et culturels francophones minoritaires; soutenir leur capacité à créer de nouvelles œuvres et développer des marchés; améliorer leur maîtrise des technologies numériques; former la relève artistique et culturelle, etc.

Le gouvernement du Canada a par ailleurs appuyé, en 2013-2014, différents projets concrets de création et de diffusion de contenus reflétant la culture des communautés minoritaires.

En 2013-2014, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a réaffirmé son engagement envers la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Par exemple, le CRTC a reconduit ou émis de nouvelles ordonnances afin de maintenir et même d'augmenter l'offre de service télévisuels accessible auprès de l'ensemble des communautés minoritaires au pays. Il s'agit des stations de télévision TV5, Unis, ARTV, RDI, CBC News Network, AMI-TV Français et la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC). Les ordonnances de distribution pour ces services constituent des mesures positives qui favorisent l'épanouissement des communautés minoritaires. La communauté minoritaire anglophone continuera de bénéficier d'un accès à un service d'information et de nouvelles de grande qualité (CBC News Network), ce qui contribuera assurément au développement et à la vitalité de cette collectivité.

Le CRTC a également mis en place, lors du renouvellement des licences des services de télévision et de radio de langue anglaise et française de la Société Radio-Canada, des mesures positives sous forme de conditions de licences qui, prises dans leur ensemble, feront en sorte que la Société Radio-Canada offrira des services aux communautés minoritaires qui refléteront leurs situations et leurs besoins particuliers.

VIA Rail Canada a appuyé certains organismes pour leurs projets culturels francophones comme le théâtre du Cercle Molière de Winnipeg et le Théâtre français de Toronto, ou la tenue d'activités de la communauté anglophone minoritaire comme la cérémonie de remise du Sheila and Victor Goldbloom Distinguished Community Service Award.

« Les artistes qui travaillent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont des choses importantes à dire au monde. Le Conseil des arts [du Canada] soutient depuis longtemps le travail de ces artistes et, avec notre participation à la Feuille de route pour les langues officielles [du Canada] 2013-2018, nous pouvons en faire encore davantage pour nous assurer que leurs voix soient entendues au Canada et à l'étranger. »

M. Robert Sirman, directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada

Le gouvernement du Canada a aussi appuyé différents projets de développement de la relève culturelle, artistique et patrimoniale des communautés minoritaires. Patrimoine canadien a ainsi mis en œuvre le programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine. En 2013-2014, ce projet a permis à 32 musées et organismes patrimoniaux issus des communautés francophones minoritaires et 30 musées et organismes patrimoniaux représentant les communautés anglophones minoritaires d'obtenir les fonds nécessaires à l'embauche de stagiaires au cours de l'été.

Des nouveaux programmes de financement ont été créés

L'année 2013-2014 a donné lieu au lancement de nouveaux programmes de financement. Dans la foulée de l'annonce de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, Patrimoine canadien a ainsi créé le Fonds d'action culturelle communautaire, qui vise notamment à donner plus de visibilité aux travaux des acteurs du secteur culturel œuvrant en situation minoritaire. Un financement de 2,75 millions de dollars sur cinq ans a aussi été accordé au Conseil des arts du Canada pour que cet organisme du Portefeuille de Patrimoine canadien mette en œuvre une stratégie qui permettra aux artistes et aux organisations artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire de développer et d'élargir leur accès à de nouveaux marchés canadiens et étrangers.

Le Fonds des médias du Canada, que soutiennent Patrimoine canadien et les distributeurs de services par câble et par satellite du Canada, a de son côté établi une mesure de soutien à la production de films et d'émissions de télévision de langue anglaise au Québec, la Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire.

Dans la même veine, Patrimoine canadien a aidé le Réseau national des galas de la chanson à mettre en œuvre le projet « Jamais trop tôt ». Celui-ci a permis à 24 chanteurs francophones âgés de 14 à 17 ans de se rendre à Granby (siège du réputé Festival international de la chanson de Granby), de répéter pendant une semaine sous la supervision de professionnels, et de se produire en spectacle devant quelque 2 000 spectateurs, dont la moitié se trouvait sur Internet. Fait à noter, les chansons interprétées sur scène par les participants avaient été écrites par de jeunes francophones lors de la centaine d'ateliers d'écriture que le Réseau et ses partenaires avaient organisés dans les écoles de langue française du Canada.

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts a pour sa part appuyé les professionnels du milieu théâtral en offrant du soutien aux établissements se consacrant à leur développement. En réponse aux opinions exprimées par le milieu, le Fonds a, par exemple, financé l'organisation d'un stage intensif de perfectionnement des artisans théâtraux de langue française par le Banff Centre (un centre canadien reconnu mondialement pour son innovation artistique), l'École nationale de théâtre du Canada et l'Association des théâtres francophones du Canada.

En 2013-2014, le gouvernement du Canada a de plus appuyé la réalisation de projets qui permettront à des organismes des communautés minoritaires d'utiliser davantage les nouvelles technologies de production et de diffusion de contenus culturels. Patrimoine canadien a ainsi aidé Envol 91,1 FM, la seule station de radio communautaire de langue française du Manitoba, à remplacer ses équipements de radiodiffusion désuets par des appareils de pointe. Ceci permettra entre autres à Envol 91,1 FM de rejoindre ses auditeurs, quelles que soient les conditions météorologiques.

Patrimoine canadien et différents partenaires, dont le Centre de la Francophonie des Amériques, le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec et la Fondation Radio-Enfant, ont de plus appuyé le Conseil Jeunesse francophone de la Colombie-Britannique et ses partenaires pour qu'une soixantaine d'élèves et d'étudiants de langue française se familiarisent avec les secteurs de la production radio, numérique et multimédia. Pendant ce projet, les jeunes de 14 à 25 ans ont notamment produit 20 capsules radiophoniques d'une durée de 30 heures et couvert quatre événements communautaires comme, par exemple, le Festival d'hiver de Prince George, sur le site en ligne laboite.fm.

Patrimoine canadien a en outre aidé les acteurs culturels et artistiques des communautés francophones minoritaires à augmenter la maîtrise qu'ils ont des technologies de l'information. Le projet « Développement de capacités – Web et médias sociaux » de la Fédération culturelle canadienne-française a débuté avec la réalisation d'un portrait de l'usage du numérique dans le milieu visé. Il s'est poursuivi avec la mise sur pied d'ateliers de formation présentiels et virtuels et l'offre de soutien personnalisé aux participants. Au total, 71 personnes et 65 organismes artistiques ou culturels francophones minoritaires ont pris part à ce projet et accru leur capacité à se servir efficacement du Web et d'outils de diffusion et de réseautage comme Twitter.

Le gouvernement du Canada est aussi intervenu activement, en 2013-2014, pour pallier le fait que l'accès aux arts et à la culture constitue un défi particulier dans plusieurs communautés minoritaires notamment en raison de facteurs comme leur taille ou leur éloignement des grands centres. Patrimoine canadien a par exemple aidé la Fédération des aînés franco-albertains à organiser une tournée, dans une dizaine de communautés francophones rurales de l'Alberta, de la troupe de théâtre L'Ensemble des sages et de la chorale Mélodie d'amour. Quelque 1 500 personnes ont assisté aux spectacles de ces deux groupes composés exclusivement d'artistes aînés francophones.

Par le truchement du Programme d'aide aux musées, Patrimoine canadien a aussi aidé la Galerie d'art de Sudbury à créer une exposition itinérante bilingue sur l'œuvre artistique de Lynn Johnston, auteure de la bande dessinée à succès « For Better or For Worse ».

Enfin, le gouvernement du Canada a appuyé plusieurs projets, en 2013-2014, pour célébrer l'histoire des communautés minoritaires et leurs nombreuses réalisations. Patrimoine canadien a ainsi aidé la Société historique de Saint-Boniface à continuer à consigner, pour les générations à venir, l'histoire de l'école francophone du Manitoba. Le travail, l'an dernier, a consisté à recueillir les témoignages oraux de 32 enseignants, commissaires d'école, fonctionnaires ou membres de comités de parents et de les rendre accessibles, en ligne, sur le site de la Société historique.

Pêches et Océans Canada a appuyé un projet similaire, appelé Gaspesian Memories, pour valoriser la présence anglophone dans plusieurs villes et villages de cette région du Québec, de même que dans des secteurs clés de son économie, comme la pêche, les mines et l'agriculture. Le documentaire produit par l'institution fédérale visait notamment à raffermir le sentiment d'appartenance des Gaspésiens anglophones à leur communauté minoritaire et à renforcer leur identité. Patrimoine canadien a de plus appuyé l'organisation de l'événement Louisbourg 300 par la Société Saint-Pierre de Nouvelle-Écosse. La commémoration de la fondation de l'Île royale (aujourd'hui le Cap-Breton) et de sa capitale, Louisbourg, a servi à mettre en valeur la culture et la fierté des milliers d'Acadiens et de francophones qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Écosse.

En conclusion, les communautés minoritaires du Canada ont le potentiel de contribuer de nombreuses manières au développement de notre pays et de chacune de ses régions. En 2013-2014, le gouvernement du Canada et les institutions fédérales ont mené un grand nombre d'actions pour promouvoir ces communautés et accroître leur vitalité. À terme, les mesures adoptées en matière d'éducation, d'immigration, d'économie, de culture ou de santé contribuent au renforcement des communautés minoritaires et du Canada tout entier.

« Ce qui nous unit, ce sont des réalités comme nos langues officielles, les arts et la culture. C'est ce qui nous permet de nous forger une identité et de partager nos histoires, partout au pays. Le français et l'anglais font partie intégrante de notre histoire, de notre identité et de notre avenir. »

***L'honorable Shelly Glover,
ministre du Patrimoine
canadien et des Langues
officielles***

Des actions concrètes pour améliorer l'efficacité des interventions des institutions fédérales

Le gouvernement du Canada a amélioré sa capacité de faire la promotion du français et de l'anglais et d'appuyer les communautés minoritaires au fil des années. En 2013-2014, Patrimoine canadien et les institutions fédérales ont continué de mettre en œuvre des pratiques qui les aident à être de plus en plus efficaces et efficaces sur ce plan. Voici quelques exemples de ce qu'ils ont entrepris.

Des institutions fédérales ont contribué à améliorer la coordination des langues officielles au sein de l'appareil fédéral

Concrétiser la dualité linguistique dans la société canadienne requiert une bonne coordination au sein de l'appareil fédéral.

La *Loi sur les langues officielles* s'applique à l'ensemble des institutions fédérales. Elle désigne également certaines d'entre elles comme ayant des responsabilités spécifiques en matière de coordination des langues officielles pour certaines parties de la *Loi sur les langues officielles*, à savoir le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les parties IV, V et VI (langue de service au public, langue de travail et représentation des francophones et anglophones dans la fonction publique) et Patrimoine Canadien pour la partie VII (promotion du français et de l'anglais). Justice Canada est, pour sa part, responsable de la prestation de conseils juridiques à l'intention du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien, ainsi qu'à l'intention de l'ensemble des institutions fédérales sur des questions concernant la *Loi sur les langues officielles*.

Dans le souci d'assurer l'amélioration continue du cadre actuel, Patrimoine canadien a entamé un examen de l'infrastructure de gouvernance des langues officielles existante en collaboration avec les acteurs clés en matière de langues officielles que sont le Secrétariat du Conseil du Trésor et Justice Canada. Cette révision, dont la réalisation avait été annoncée dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, est en cours. Elle servira, ces prochaines années, à assurer une meilleure coordination du travail des institutions fédérales dans le dossier des langues officielles.

En 2013-2014, Patrimoine canadien a aussi pris des mesures qui ont permis aux acteurs des institutions fédérales d'acquérir et d'échanger des connaissances importantes sur le dossier des langues officielles. Le ministère a ainsi organisé une nouvelle rencontre des membres du Réseau des personnes-ressources responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, en mai 2013, à Ottawa. Cette tribune a contribué à donner un nouvel élan au thème de la promotion du français et de l'anglais par les institutions fédérales. Dans la même veine, Patrimoine canadien a co-organisé le Forum des bonnes pratiques en langues officielles avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles en décembre 2013. Patrimoine canadien a de plus mis à jour la trousse *Vers une organisation bilingue* en 2013-2014. Cet outil aide les institutions fédérales et les acteurs des secteurs public, privé et associatif qui veulent se doter d'une culture bilingue à améliorer leur offre de services dans les deux langues.

L'amélioration de la dualité linguistique passe en outre par l'évaluation des actions prises en cette matière. À cet égard, Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont bouclé, en 2013-2014, le premier cycle de cueillette de données sur les langues officielles qu'ils avaient amorcé en 2011-2012. Cet exercice triennal a permis de dresser un bilan complet des mesures appliquées par plus de 170 institutions fédérales pour promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne et favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones au Canada. Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont démarré un examen de ce processus de collecte pour définir les moyens de le bonifier.

Des institutions fédérales ont amélioré leur capacité à renforcer la dualité linguistique

Plusieurs institutions fédérales ont entrepris des actions innovatrices, en 2013-2014, pour développer leur capacité à tenir compte adéquatement de la partie de la *Loi sur les langues officielles* relative à l'avancement du français et de l'anglais au Canada.

L'Agence du Revenu du Canada a par exemple contribué à l'intégration d'un « réflexe partie VII » chez ses employés en encourageant 8 000 d'entre eux à suivre le cours en ligne *Les langues officielles et vous*, qui comprend une partie sur la promotion du français et de l'anglais. Dans la même veine, cette institution fédérale a continué d'inciter ses dirigeants à utiliser des instruments comme le *Guide du gestionnaire pour la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles* au moment de la prise de décisions.

De son côté, Diversification économique de l'Ouest Canada s'est assuré de faire l'évaluation des projets qui lui sont présentés en utilisant la « Lentille des langues officielles ». Cet outil amène notamment l'institution fédérale à mesurer les retombées d'une proposition sur les communautés francophones minoritaires avant de prendre la décision de l'appuyer ou non.

Certaines institutions fédérales ont pris la décision de collaborer les unes avec les autres pour promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne. Par exemple, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique ont rassemblé leurs responsables des langues officielles au sein d'une communauté de praticiens, de manière à exercer un leadership collectif en matière d'avancement du français et de l'anglais, à explorer ensemble les défis auxquels ils font face et à définir conjointement des mesures susceptibles d'avoir un effet durable sur les communautés minoritaires. En particulier, ce groupe de praticiens pourra définir des façons de renforcer le positionnement du français dans le milieu de la recherche scientifique.

De nombreuses consultations ont été menées avec les communautés minoritaires pour définir les mesures destinées à favoriser leur développement.

Le Comité Citoyenneté et Immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire (ou Comité CIC-CFSM) a par exemple été créé en décembre 2013. Ce comité avise notamment Citoyenneté et Immigration Canada sur les orientations stratégiques à suivre en matière d'immigration francophone, fait valoir l'importance de cette question au sein du ministère et des communautés francophones minoritaires, et assure la bonne prise en compte du dossier par d'autres institutions fédérales et d'autres ordres de gouvernement.

Finalement, le CRTC a continué ses activités avec le groupe de discussion CRTC - Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CRTC-CLOSM) qui est un forum d'échanges, de communication et de collaboration permettant d'identifier les moyens de maximiser la participation des communautés minoritaires aux processus publics de l'organisme.

Enfin, Patrimoine canadien, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres partenaires ont appuyé la réalisation du projet Défi 35, un vaste exercice de consultations des francophones et des francophiles de ce territoire qui a permis, entre autres choses, de mieux cerner leur réalité et définir leurs attentes et préoccupations.

Dans une veine différente, certaines institutions fédérales ont tenu compte du fait que l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne dépend de leurs actions et de celles des tierces parties avec lesquelles elles font affaire. Par exemple, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué à collaborer avec le Regroupement des gens d'affaires (RGA) de la Capitale nationale et la Ville d'Ottawa à la distribution de trousseaux d'information pour encourager les locataires commerciaux de l'institution fédérale à offrir des services dans les deux langues officielles et, ainsi, contribuer au visage bilingue de la capitale de notre pays. Avec le soutien de Patrimoine canadien, le RGA a aussi continué de réaliser le projet « Aide aux entreprises » qui, depuis 2012-2013, vise à augmenter la capacité des restaurants, boutiques et autres commerces de la grande région de la Capitale nationale à servir leurs clients dans les deux langues officielles. Pour atteindre cette cible, le RGA a notamment formé un comité de commerçants, organisé des tables rondes, créé des outils d'information et de sensibilisation, et invité les médias et les sièges sociaux à parler de cet enjeu et de ce projet novateur.

En 2013-2014, Patrimoine canadien a pour sa part diffusé un bulletin électronique sur les langues officielles pour inciter les organismes sportifs et les organisateurs de grandes manifestations sportives à tenir compte des langues officielles dans leurs activités. Enfin, les trousseaux de demande de financement remis par Patrimoine canadien aux organisations désireuses de présenter un projet dans le cadre du programme Commémoration du Canada incitaient ces dernières à faire participer les communautés minoritaires à leurs activités et à se préparer à fournir des détails sur les mesures prises pour promouvoir la dualité linguistique.

Une gestion rigoureuse

Année après année, le gouvernement du Canada fait en sorte que les impôts et les taxes payés par les Canadiens soient gérés de façon rigoureuse et soient utilisés d'une manière maximisant leur impact. Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé, dans la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, à faire en sorte que les institutions fédérales concernées par cette initiative se concentrent sur la saine utilisation des fonds qui y ont été investis.

Cet engagement gouvernemental a amené plusieurs institutions fédérales à examiner certaines de leurs façons de faire en 2013-2014. Patrimoine canadien a ainsi revu ses méthodes de gestion, ce qui a notamment permis de réduire de 10 pour cent les coûts d'administration du Programme national de traduction pour l'édition du livre. Le Conseil national de recherches du Canada, un partenaire de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, a quant à lui réussi à faire des économies notables en regroupant ses employés dans un même édifice.

En résumé, en 2013-2014, le gouvernement du Canada et les institutions fédérales ont cherché de différentes façons à améliorer la manière dont ils interviennent pour renforcer la dualité linguistique au Canada. En particulier, les actions que Patrimoine canadien, un acteur central dans la gouvernance des langues officielles, a entreprises lui permettront de jouer le rôle clé qui est le sien avec plus d'efficacité et d'efficience. Quant aux autres institutions, elles sont plus en mesure que jamais, grâce au développement progressif d'un « réflexe partie VII », d'appuyer les communautés minoritaires et de faire avancer le français et l'anglais dans la société canadienne.

Conclusion

Le *Rapport annuel sur les langues officielles 2013-2014* présente plusieurs des actions que le gouvernement du Canada a menées, durant la dernière année budgétaire, pour respecter la *Loi sur les langues officielles*, appuyer l'épanouissement des communautés minoritaires et renforcer l'usage du français et de l'anglais dans toutes les régions du Canada.

Au moins quatre grands constats se dégagent de la lecture de ce document. Premièrement, des réalisations majeures ont marqué la première année de mise en œuvre de la *Feuille de route sur les langues officielles du Canada 2013-2018*. La signature du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018* constitue l'un des événements marquants de la dernière année, tout comme celle l'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire pour la période 2013-2018*.

Deuxièmement, les nombreuses actions que le gouvernement du Canada a prises en 2013-2014 pour assurer l'avancement du français et de l'anglais ont bénéficié à tous les Canadiens. En effet, le renforcement de la dualité linguistique contribue au développement des communautés minoritaires que l'on retrouve dans chacune des régions de notre pays. Cela dit, il favorise aussi celui de ses deux communautés linguistiques. Par exemple, les mesures prises pour appuyer de jeunes Canadiens dans l'apprentissage de leur seconde langue officielle, celles adoptées pour améliorer la connaissance du français ou de l'anglais des immigrants ou celles mises en œuvre pour mieux intégrer les communautés minoritaires à l'économie des régions où elles sont établies contribueront toutes, à terme, à rendre le Canada plus productif et plus concurrentiel à l'échelle internationale.

Troisièmement, les interventions du gouvernement du Canada en matière de langues officielles sont demeurées hautement cohérentes en 2013-2014. À preuve, les institutions fédérales ont continué d'appuyer fortement l'essor de tous les secteurs d'activité — éducation, immigration, économie, culture et santé — dont dépend en fin de compte le développement des communautés minoritaires. Elles ont aussi pris de nombreuses mesures qui, ensemble, font en sorte qu'il est plus facile pour les travailleurs et les familles francophones et les anglophones de se déplacer et de s'établir partout au Canada.

Finalement, le gouvernement du Canada et les institutions fédérales ont continué de veiller, en 2013-2014, à accroître l'efficacité et l'efficience des interventions qu'ils réalisent pour renforcer la dualité linguistique. Le ministère du Patrimoine canadien a ainsi maintenu les efforts majeurs qu'il fait, année après année, pour mieux coordonner les actions des institutions fédérales en matière de langues officielles. Différentes institutions fédérales ont pour leur part continué de travailler au renforcement de leur capacité à tenir compte des besoins des communautés minoritaires et à la conception de mesures susceptibles de favoriser leur développement et l'égalité du français et de l'anglais.

Le gouvernement du Canada entend garder le cap en 2014-2015. Au premier chef, il poursuivra la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* et de chacun de ses trois piliers (éducation, immigration et communautés). Le gouvernement du Canada, les institutions fédérales et leurs partenaires prendront aussi des mesures concrètes pour que les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, valorisent adéquatement les langues officielles du Canada.

Enfin, le Canada n'est plus qu'à deux années du début des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017. Le gouvernement du Canada continuera, en 2014-2015, de s'assurer qu'ultimement, les festivités de 2017 reflètent bien l'une des caractéristiques fondamentales de notre pays : sa dualité linguistique.

Annexe 1 – Répartition des dépenses réelles des initiatives de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 en 2013-2014

Répartition des dépenses réelles des initiatives pour l'année 2013-2014		
Partenaires fédéraux	Total alloué entre 2013 et 2018 (en dollars)	2013-2014
		Dépenses réelles (en dollars)
PILIER 1 : ÉDUCATION		
Patrimoine canadien		
Appui à l'éducation dans la langue de la minorité	265 024 045	53 004 809
Appui à l'apprentissage de la langue seconde	175 024 045	35 004 809
Bourses d'été de langue	36 604 830	7 320 966
Moniteurs de langues officielles	18 604 830	3 720 966
Échanges Canada	11 250 000	2 250 000
Santé Canada		
Formation, réseaux et accès aux services en santé (volet éducation)	106 500 000	18 929 302
Justice Canada		
Réseaux, formation et accès aux services de justice (volet éducation, incluant les services internes)	19 000 000	2 883 092
Travaux publics et services gouvernementaux Canada		
Portail linguistique du gouvernement du Canada	16 000 000	3 062 065
Conseil national de recherches Canada		
Renforcement de l'industrie et des technologies langagières	10 000 000	2 000 000
SOUS-TOTAL PILIER 1 : ÉDUCATION	658 007 750	128 176 009
PILIER 2 : IMMIGRATION		
Citoyenneté et immigration Canada *		
Formation linguistique pour les immigrants économiques	120 000 000	24 000 000
Immigration vers les communautés de langue officielle en situation minoritaire (incluant l'Appui à l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick)	29 398 470	5 670 000
SOUS-TOTAL PILIER 2 : IMMIGRATION	149 398 470	29 670 000
PILIER 3 : COMMUNAUTÉS		
Patrimoine canadien		
Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	22 262 275	4 452 455
Coopération intergouvernementale	22 262 275	4 452 455
Fonds d'action culturelle communautaire	10 000 000	0
Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	5 750 000	1 150 000
Programme national de traduction pour l'édition du livre	4 000 000	800 000

Conseil des Arts du Canada		
Stratégie d'accès aux marchés pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	2 750 000	248 820
Santé Canada		
Formation, réseaux et accès aux services en santé (volet communautaire)	67 800 000	6 582 250
Justice Canada		
Fonds de mise en application de la <i>Loi sur les contraventions</i> (incluant les services internes)	49 611 630	5 969 676
Réseaux, formation et accès aux services de justice (volet communautaire, incluant les services internes)	21 195 000	2 589 362
Emploi et Développement Social Canada		
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	69 000 000	13 730 000
Initiative d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire	7 500 000	1 500 000
Initiative de partenariat social dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire	4 000 000	0
Industrie Canada		
Initiative de développement économique pour opérations régionales	1 600 000	62 534
Initiative fédérale de développement économique dans le nord de l'Ontario (FedNor)		
Initiative de développement économique	4 450 000	90 000
Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)		
Initiative de développement économique	10 200 000	1 409 282
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)		
Initiative de développement économique	6 200 000	37 903
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev)		
Initiative de développement économique	4 450 000	45 060
Diversification économique de l'ouest Canada (DEO)		
Initiative de développement économique	3 200 000	110 000
Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)		
Initiative de développement économique	400 000	0
SOUS-TOTAL PILIER 3 : APPUI AUX COMMUNAUTÉS	316 631 180	43 229 797
GRAND TOTAL	1 124 037 400	201 075 806

* Dans le cadre de la *Feuille de route 2013-2018*, le gouvernement du Canada, par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada, investira 29,4 millions de dollars pour l'initiative "Immigration vers les communautés de langue officielle en situation minoritaire". Il y a un léger écart de 100 000 \$ entre ce montant et le montant du financement de Citoyenneté et Immigration Canada annoncé dans le document public de la *Feuille de route 2013-2018* en mars 2013. Cette modification a été apportée à la suite d'une révision budgétaire et n'aura aucune incidence sur la capacité de Citoyenneté et Immigration Canada d'offrir ses services aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à la *Feuille de route 2013-2018*. Le même appui sera offert et les mêmes résultats seront atteints.

Annexe 2 – Programmes d'appui aux langues officielles (Patrimoine canadien) - Résultats visés et volets de programme

Développement des communautés de langue officielle	Mise en valeur des langues officielles
Objectif : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.	Objectif : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
Résultats visés	
À moyen terme - Les membres des communautés minoritaires : - ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu; - ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités et les organismes communautaires; - améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme. - Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. À long terme - La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. - Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne. - Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	À moyen terme - Une proportion accrue de Canadiens : - ont une connaissance pratique des deux langues officielles; - ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices des langues officielles; - acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne. À long terme - La reconnaissance du Canada comme pays officiellement bilingue. - Les langues officielles sont reconnues et appuyées par l'ensemble des Canadiens. - Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne. - Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Trois volets de programme	
Vie communautaire - Collaboration avec le secteur communautaire - Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité - Fonds d'action culturelle communautaire - Jeunesse Canada au travail Éducation dans la langue de la minorité - Collaboration intergouvernementale - Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique - Collaboration avec le secteur non gouvernemental Appui aux droits linguistiques - Modes alternatifs de résolution de conflits - Recours judiciaires	Promotion de la dualité linguistique - Appréciation et rapprochement - Appui à l'interprétation et à la traduction - Promotion de l'offre de services bilingues Apprentissage de la langue seconde - Collaboration intergouvernementale - Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique - Collaboration avec le secteur non gouvernemental - Jeunesse Canada au travail Appui aux droits linguistiques - Information et promotion
Autres interventions	
Recherche Gestion des programmes	

Annexe 3 – Répartition de dépenses par province et territoire en 2013-2014

	Programmes d'appui aux langues officielles (Patrimoine canadien)								
	Développement des communautés de langue officielle					Mise en valeur des langues officielles			TOTAL
	Volet Vie communautaire			Volet Éducation dans la langue de la minorité	Total partiel	Volet Promotion de la dualité linguistique	Volet Apprentissage de la langue seconde	Total partiel	
	Collaboration avec le secteur communautaire	Collaboration inter- gouvernementale en matière de services	Total partiel						
Terre-Neuve-et-Labrador	994 500	525 000	1 519 500	1 301 551	2 821 051	136 710	2 639 295	2 776 005	5 597 056
Île-du-Prince-Édouard	817 000	1 562 500	2 379 500	1 675 732	4 055 232	112 200	1 456 602	1 568 802	5 624 034
Nouvelle-Écosse	1 726 200	1 400 000	3 126 200	6 396 725	9 522 925	147 630	3 761 355	3 908 985	13 431 910
Nouveau-Brunswick	3 462 653	1 800 000	5 262 653	19 714 358	24 977 011	188 365	5 043 334	5 231 699	30 208 710
Québec	3 766 220	400 000	4 166 220	46 675 473	50 841 693	143 063	18 406 662	18 549 725	69 391 418
Ontario	5 054 893	1 400 000	6 454 893	57 051 165	63 506 058	294 450	24 930 634	25 225 084	88 731 142
Manitoba	2 691 770	1 400 000	4 091 770	7 816 749	11 908 519	149 330	5 699 409	5 848 739	17 757 258
Saskatchewan	2 357 190	760 000	3 117 190	3 195 018	6 312 208	184 930	4 537 526	4 722 456	11 034 664
Alberta	3 019 290	650 000	3 669 290	6 170 966	9 840 256	203 440	9 434 859	9 638 299	19 478 555
Colombie-Britannique	2 689 220	700 000	3 389 220	6 948 572	10 337 792	303 760	10 457 846	10 761 606	21 099 398
Territoires du Nord-Ouest	749 690	1 900 000	2 649 690	1 474 050	4 123 740	72 340	1 354 105	1 426 445	5 550 185
Yukon	538 560	1 833 000	2 371 560	1 235 800	3 607 360	30 350	977 100	1 007 450	4 614 810
Nunavut	121 200	1 450 000	1 571 200	872 885	2 444 085	0	549 746	549 746	2 993 831
National (y compris projets pancanadiens et inter-régionaux)	6 209 654	187 000	6 396 654	36 500	6 433 154	2 343 174	1 000	2 344 174	8 777 328
Total partiel	34 198 040	15 967 500	50 165 540	160 565 544	210 731 084	4 309 742	89 249 473	93 559 215	304 290 299
Programmes nationaux : - Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique ○ Explore ○ Destination Clic ○ Odyssée - Collaboration secteur non gouvernemental/éducation - Jeunesse Canada au travail									
				846 170	846 170		16 077 237	16 077 237	16 923 407
				1 849 743	1 849 743		5 264 655	5 264 655	7 114 398
				1 662 450	1 662 450		964 270	964 270	2 626 720
	1 706 238		1 706 238		1 706 238		1 937 065	1 937 065	3 643 303
Total partiel	1 706 238	0	1 706 238	4 358 363	6 064 601	0	24 243 227	24 243 227	30 307 828
Volet Appui aux droits linguistiques	1 195 930		1 195 930		1 195 930	304 070		304 070	1 500 000
	37 100 208	15 967 500	53 067 708	164 923 907	Total 217 991 615	4 613 812	113 492 700	Total 118 106 512	Grand Total 336 098 127

Annexe 4 – Répartition des dépenses selon les volets de programme en 2013-2014 (Patrimoine canadien)

Programmes d'appui aux langues officielles (Patrimoine canadien)			
Développement des communautés de langue officielle		Mise en valeur des langues officielles	
Vie communautaire	Total	Promotion de la dualité linguistique	Total
Collaboration avec le secteur communautaire	31 565 999	Appréciation et rapprochement	3 683 148
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	15 967 500	Promotion de l'offre des services bilingues	221 553
Fonds stratégique	2 632 041	Appui à l'interprétation et à la traduction	
Fonds d'action culturelle communautaire	0	Événement	252 622
		Traduction	152 419
		Total partiel	405 041
Jeunesse Canada au travail	1 706 238		
Total - Vie communautaire	51 871 778	Total - Promotion de la dualité linguistique	4 309 742
Éducation dans la langue de la minorité		Apprentissage de la langue seconde	
Collaboration intergouvernementale en matière d'éducation dans la langue de la minorité	160 565 544	Collaboration intergouvernementale en matière d'apprentissage de la langue seconde	89 249 473
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique (Destination Clic et Odyssée)	2 695 913	Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique (Explore et Odyssée)	21 341 892
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	1 662 450	Collaboration avec le secteur non gouvernemental	964 270
		Jeunesse Canada au travail	1 937 065
Total - Éducation dans la langue de la minorité	164 923 907	Total - Apprentissage de la langue seconde	113 492 700
Appui aux droits linguistiques		Appui aux droits linguistiques	
Modes alternatifs de résolution de conflits	247 854	Information et promotion	304 070
Recours judiciaires	948 076		
Total - Appui aux droits linguistiques	1 195 930	Total - Appui aux droits linguistiques	304 070
TOTAL - Développement des communautés de langue officielle	217 991 615	TOTAL - Mise en valeur des langues officielles	118 106 512

TOTAL GLOBAL (Subventions et contributions)	336 098 127
Coûts d'administration des programmes	7 837 851

Annexe 5 – Répartition des dépenses en éducation en 2013-2014 (Patrimoine canadien)

	Éducation dans la langue de la minorité			Apprentissage de la langue seconde			Total		
	Fonds fédéraux	Part du total des fonds fédéraux	Fonds provinciaux	Fonds fédéraux	Part du total des fonds fédéraux	Fonds provinciaux	Fonds fédéraux	Part du total des fonds fédéraux	Fonds provinciaux
Collaboration intergouvernementale									
Participation des élèves	31 301 357	19,0 %	36 711 397	9 704 200	8,7 %	9 847 571	41 005 557	14,8 %	46 558 968
Offre des programmes	60 669 688	36,8 %	84 364 696	46 161 141	41,4 %	103 849 752	106 830 829	38,6 %	188 214 448
Rendement des élèves	8 403 695	5,1 %	13 950 820	6 228 148	5,6 %	7 220 949	14 631 843	5,3 %	21 171 769
Milieus scolaires enrichis	15 361 021	9,3 %	14 278 081	7 553 991	6,8 %	7 719 418	22 915 012	8,3 %	21 997 499
Accès à l'enseignement postsecondaire	28 801 389	17,5 %	28 623 092	9 223 147	8,3 %	9 347 310	38 024 536	13,8 %	37 970 402
Appui au personnel éducatif et recherche	15 991 894	9,7 %	16 763 553	10 378 146	9,3 %	11 730 572	26 370 040	9,5 %	28 494 125
Total partiel	160 529 044	97,4 %	194 691 639	89 248 773	80,0 %	149 715 572	249 777 817	90,4 %	344 407 211
Programmes nationaux									
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique :									
- Explore et Destination Clic (Bourses)	846 170	0,5 %	0	16 077 237	14,4 %	0	16 923 407	6,1 %	0
- Odyssée (Moniteurs)	1 849 743	1,1 %	0	5 264 655	4,7 %	0	7 114 398	2,6 %	0
Collaboration avec le secteur non gouvernemental :									
- Appui à l'enseignement	1 662 450	1,0 %	0	964 270	0,9 %	0	2 626 720	1,0 %	0
TOTAL GLOBAL	164 887 407	100 %	194 691 639	111 554 935	100 %	149 715 572	276 442 342	100 %	344 407 211

Annexe 6 – Répartition des effectifs scolaires

Effectifs dans les programmes d'enseignement de la langue seconde dans les écoles du système d'éducation de la majorité.

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde (incluant l'immersion)		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage (de la pop. totale)	Effectifs	Pourcentage (de la pop. totale)
Terre-Neuve-et-Labrador					
1983-1984	147 500	75 056	50,9 %	970	0,7 %
2010-2011	68 389	40 930	59,8 %	8 698	12,7 %
2011-2012	67 523	40 521	60,0 %	9 003	13,3 %
2012-2013	67 130	39 405	58,7 %	9 118	13,6 %
Île-du-Prince-Édouard					
1983-1984	24 964	15 911	63,7 %	1 833	7,3 %
2010-2011	20 342	11 676	57,4 %	4 426	21,8 %
2011-2012	19 977	11 176	55,9 %	4 366	21,9 %
2012-2013	19 577	11 042	56,4 %	4 415	22,6 %
Nouvelle-Écosse					
1983-1984	172 770	95 201	55,1 %	894	0,5 %
2010-2011	123 497	64 893	52,5 %	14 948	12,1 %
2011-2012	120 769	63 297	52,4 %	15 275	12,6 %
2012-2013	117 726	61 513	52,3 %	15 201	12,9 %
Nouveau-Brunswick					
1983-1984	98 284	70 289	71,5 %	11 009	11,2 %
2010-2011	74 579	64 121	86,0 %	17 454	23,4 %
2011-2012	73 124	63 224	86,5 %	17 680	24,2 %
2012-2013	71 955	63 080	87,7 %	18 111	25,2 %
Québec					
1983-1984	937 725	591 918	63,1 %	-	-
2010-2011	777 012	692 314	89,1 %	-	-
2011-2012	774 375	684 764	88,4 %	-	-
2012-2013	776 637	682 251	87,8 %	-	-
Ontario					
1983-1984	1 682 302	909 290	54,1 %	65 310	3,9 %
2010-2011	1 957 016	978 464	50,0 %	186 042	9,5 %
2011-2012	1 946 437	975 935	50,1 %	195 930	10,1 %
2012-2013	1 932 498	972 208	50,3 %	206 925	10,7 %
Manitoba					
1983-1984	194 182	91 058	46,9 %	9 090	4,7 %
2010-2011	172 443	81 775	47,4 %	19 734	11,4 %
2011-2012	173 666	82 076	47,3 %	20 490	11,8 %
2012-2013	173 894	81 976	47,1 %	21 214	12,2 %

Saskatchewan					
1983-1984	200 362	52 324	26,1 %	4 018	2,0 %
2010-2011	162 720	50 852	31,3 %	10 308	6,3 %
2011-2012	164 186	49 027	29,9 %	11 058	6,7 %
2012-2013	167 048	47 587	28,5 %	11 767	7,0 %
Alberta					
1983-1984	447 759	120 868	27,0 %	14 523	3,2 %
2010-2011	567 515	184 201	32,5 %	33 979	6,0 %
2011-2012	571 833	175 559	30,7 %	35 138	6,1 %
2012-2013	588 139	178 856	30,4 %	36 877	6,3 %
Colombie-Britannique					
1983-1984	496 149	177 338	35,7 %	9 807	2,0 %
2010-2011	539 257	232 160	43,1 %	44 845	8,3 %
2011-2012	533 290	229 074	43,0 %	46 386	8,7 %
2012-2013	525 229	226 283	43,1 %	47 849	9,1 %
Yukon					
1984-1985	4 667	2 221	47,6 %	186	4,0 %
2010-2011	4 904	2 621	53,4 %	589	12,0 %
2011-2012	4 828	2 589	53,6 %	580	12,0 %
2012-2013	4 851	2 406	49,6 %	587	12,1 %
Territoires du Nord-Ouest					
1990-1991	14 016	4 360	31,1 %	404	2,9 %
2010-2011	8 379	2 496	29,8 %	671	8,0 %
2011-2012	8 289	2 436	29,4 %	674	8,1 %
2012-2013	8 111	2 506	30,9 %	815	10,0 %
Nunavut					
2002-2003	8 861	-	n.d	-	n.d
2010-2011	8 814	-	n.d	-	n.d
2011-2012	8 827	-	n.d	-	n.d
2012-2013	9 009	-	n.d	-	n.d

Total – Canada

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde (incluant l'immersion)		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage (de la pop. totale)	Effectifs	Pourcentage (de la pop. totale)
Élèves en français langue seconde et élèves en anglais langue seconde dans les systèmes de la majorité					
1983-1984	4 401 997	2 199 253	50,0 %	117 454	2,7 %
2010-2011	4 484 867	2 406 503	53,7 %	341 694	7,6 %
2011-2012	4 467 124	2 379 678	53,3 %	356 580	8,0 %
2012-2013	4 461 804	2 369 113	53,1 %	372 879	8,4 %
Élèves de langue anglaise dans les systèmes de la majorité qui apprennent le français comme langue seconde (Canada moins le Québec)					
1983-1984	3 464 272	1 607 335	46,4 %	117 454	3,4 %
2010-2011	3 707 855	1 714 189	46,2 %	341 694	9,2 %
2011-2012	3 692 749	1 694 914	45,9 %	356 580	9,7 %
2012-2013	3 685 167	1 686 862	45,8 %	372 879	10,1 %

Élèves du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde au Québec					
1983-1984	937 725	591 918	63,1 %	n.d.	n.d.
2010-2011	777 012	692 314	89,1 %	n.d.	n.d.
2011-2012	774 375	684 764	88,4 %	n.d.	n.d.
2012-2013	776 637	682 251	87,8 %	n.d.	n.d.

Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
Terre-Neuve-et-Labrador				
1983-1984	147 603	103	M à 12	0,1 %
2010-2011	68 655	266	M à 12	0,4 %
2011-2012	67 829	306	M à 12	0,5 %
2012-2013	67 478	348	M à 12	0,5 %
Île-du-Prince-Édouard				
1983-1984	25 480	516	M à 12	2,0 %
2010-2011	21 162	820	1 à 12	3,9 %
2011-2012	20 831	854	1 à 12	4,1 %
2012-2013	20 406	829	1 à 12	4,1 %
Nouvelle-Écosse				
1983-1984	177 240	4 470	M à 12	2,5 %
2010-2011	128 131	4 634	P à 12	3,6 %
2011-2012	125 540	4 771	P à 12	3,8 %
2012-2013	122 643	4 917	P à 12	4,0 %
Nouveau-Brunswick				
1983-1984	146 045	47 761	M à 12	32,7 %
2010-2011	104 421	29 842	M à 12	28,6 %
2011-2012	102 579	29 455	M à 12	28,7 %
2012-2013	101 079	29 124	M à 12	28,8 %
Québec				
1983-1984	1 066 133	128 408	M à 11	12,0 %
2010-2011	869 182	92 170	M à 11	10,6 %
2011-2012	864 595	90 220	M à 11	10,4 %
2012-2013	864 488	87 851	M à 11	10,2 %
Ontario				
1983-1984	1 773 478	91 176	M à 12	5,1 %
2010-2011	2 051 865	94 849	M à 13	4,6 %
2011-2012	2 043 117	96 680	M à 13	4,7 %
2012-2013	2 031 195	98 697	M à 13	4,9 %
Manitoba				
1983-1984	199 743	5 561	M à 12	2,8 %
2010-2011	177 679	5 236	M à 12	2,9 %
2011-2012	178 919	5 253	M à 12	2,9 %
2012-2013	179 291	5 397	M à 12	3,0 %

Saskatchewan				
1983-1984	201 130	768	M à 12	0,4 %
2010-2011	164 208	1 488	M à 12	0,9 %
2011-2012	165 752	1 566	M à 12	0,9 %
2012-2013	168 816	1 768	M à 12	1,0 %
Alberta				
1983-1984	448 835	1 076	M à 12	0,2 %
2010-2011	573 198	5 683	M à 12	1,0 %
2011-2012	577 759	5 926	M à 12	1,0 %
2012-2013	594 445	6 306	M à 12	1,1 %
Colombie-Britannique				
1983-1984	497 312	1 163	M à 12	0,1 %
2010-2011	543 722	4 465	M à 12	0,8 %
2011-2012	537 889	4 599	M à 12	0,9 %
2012-2013	529 972	4 743	M à 12	0,9 %
Yukon				
1984-1985	4 697	30	M À 8	0,6 %
2010-2011	5 086	182	M à 12	3,3 %
2011-2012	5 037	209	M à 12	3,6 %
2012-2013	5 049	198	M à 12	4,1 %
Territoires du Nord-Ouest				
1990-1991	14 079	63	M à 11	0,4 %
2010-2011	8 576	197	M à 11	2,3 %
2011-2012	8 512	223	M à 11	2,6 %
2012-2013	8 329	218	M à 11	2,6 %
Nunavut				
2002-2003	8 901	40	M à 12	0,4 %
2010-2011	8 872	58	M à 12	0,7 %
2011-2012	8 905	78	M à 12	0,9 %
2012-2013	9 086	77	M à 12	0,8 %

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
Total - Canada				
1983-1984	4 682 999	281 002	-	6,0 %
2010-2011	4 724 757	239 890	-	5,1 %
2011-2012	4 707 264	240 140	-	5,1 %
2012-2013	4 702 277	240 473	-	5,1 %
Total – Écoles de langue française en situation minoritaire				
1983-1984	3 634 315	152 594	-	4,2 %
2010-2011	3 855 575	147 720	-	3,8 %
2011-2012	3 842 669	149 920	-	3,9 %
2012-2013	3 837 789	152 622	-	4,0 %

Symboles clés :

M = Maternelle

P = Primaire

n.d. = Données non disponibles

e = Estimations (Puisque les données pour le territoire du Yukon en 2010-2011 étaient manquantes, des estimations ont été produites. Ces chiffres ont donc été produits à partir des données de la diffusion de 2009-2010.)

Notes :

1. Les données dans la langue de la minorité pour les 3 territoires sont exclues des tableaux pour 1983-1984 : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, car il n'y avait aucune école dans la langue de la minorité en 1983-1984. Pour chacune de ces juridictions, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles est présentée dans tous les tableaux afin de déterminer l'année de référence.

2. Les données de la langue seconde présentent les inscriptions dans les systèmes de la majorité, (français au Québec et anglais à l'extérieur du Québec). Pour tous les effectifs de langue seconde, les inscriptions en immersion française sont comprises dans les totaux et sont présentées séparément. Les étudiants d'immersion française dans les écoles de langue anglaise au Québec ne sont pas inclus dans les totaux des inscriptions de langue seconde. Les données des effectifs de langue seconde pour le système de la minorité de langue française au Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles.

3. Le total des effectifs de langue seconde de 1983-1984 ne comprend pas les inscriptions au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour lesquels les données n'étaient pas disponibles.

4. L'année de référence a été modifiée de 1975-1976 à 1983-1984 pour assurer une couverture plus complète.

5. Les données sur les effectifs pour l'enseignement de la langue seconde et pour l'enseignement dans la langue de la minorité n'incluent pas les données des écoles privées et/ou de l'enseignement à domicile.

Source : Le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada